



Vandœuvres, le 16 février 2026
Lge 2026-2030 / CM 8

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 16 février 2026 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Harley ANDEREGG, Carlos BACHMANN, Dorothée DE LOUSTAL, Léonard DE RHAM, Françoise FLEURY-RACINE, Jean-Pierre GARDIOL, Sibilla HÜSLER ENZ, Sonia LEMBO, Véronique LEVEQUE, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO, Guillaume SCHLAEPFER, Paul STALDER, Galia TURRETTINI

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, Maire
Mme Isabelle TERRIER, Conseillère administrative
M. Maximilien TURRETTINI, Conseiller administratif

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, Secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

Excusés : M. Éric PROVINI, M. Victor TURRETTINI

* * *

Mme PICTET, Présidente, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30. Elle excuse les absences de MM. E. PROVINI et V. TURRETTINI et rappelle que les conseillers municipaux sont priés d'informer le Bureau de leur absence le cas échéant, en plus de l'administration.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2026

Mme TERRIER signale une erreur d'acronyme, dont il est pris note, dans ses propos à la ligne 86.

Mme le Maire ajoute qu'il manque un « de » à la ligne 34.

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2026, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Conseil administratif

Pré-inscriptions pour la crèche

Mme le Maire indique que, comme annoncé à la dernière séance, les pré-inscriptions pour la crèche ont bien été lancées, même si elles ont finalement été ouvertes le 6 février et non le 1^{er} février, cela pour des

raisons logistiques. Les personnes qui avaient sollicité la Mairie ces derniers mois ou ces dernières années au sujet de la crèche ont été informées directement par courriel. Pour le reste, la communication est passée par l'application et le site Internet.

Manifestations

La prochaine manifestation sera la soirée du 12 mars au Crève-Cœur. Les invitations y relatives ont été distribuées aujourd'hui. Mme le Maire encourage les personnes intéressées à réserver leur place assez rapidement et à signaler leur absence dans le cas où elles ne pourraient finalement pas venir, ce qui peut bien entendu arriver à tout le monde. De cette façon, les places ainsi libérées pourront être réattribuées à des personnes qui seraient sur liste d'attente. Il arrive en effet régulièrement qu'il reste des sièges vides, alors que certains habitants auraient voulu assister à la représentation.

Le prochain vide-greniers aura lieu le 7 mars. Un appel aux habitants intéressés à tenir un stand est d'ordinaire lancé, mais cela n'a pas été le cas cette fois-ci, car quasiment toutes les tables étaient déjà prises. Pour rappel, ceux qui auraient voulu s'inscrire à une édition et n'auraient pas obtenu de place sont gardés sur liste d'attente, et la priorité leur est donnée à la manifestation suivante, afin que chacun ait la possibilité de participer au vide-greniers. Au mois de novembre, le nombre de tables avait été réduit car les places de parking pour les exposants étaient moins nombreuses et, en conséquence, beaucoup de personnes se sont retrouvées sur liste d'attente. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été nécessaire de lancer un appel cette fois-ci. L'information a seulement été diffusée par l'application. À noter que le nombre de tables sera réaugmenté pour cette édition et passera à 36 (contre 40 en mars 2025 et 30 en novembre 2025). Ce sera probablement le bon chiffre pour assurer une gestion sereine du parking, qui avait été un peu chaotique à certains moments. La préparation de cet événement suit donc son cours, et aucun changement n'est prévu dans la formule habituelle (horaire, buvette, etc.).

Aménagement du territoire

Mercredi dernier, une séance traitant d'aménagement du territoire a eu lieu à l'Université, en présence du conseiller d'État M. Walder, qui a pris ses fonctions récemment. Elle était ouverte à tous les conseillers municipaux et conseillers administratifs du canton. Les prérogatives et rôles respectifs des communes et du Canton dans les questions d'aménagement du territoire ont été évoqués. Quelques membres de la Commission aménagement du territoire y ont d'ailleurs participé, et Mme le Maire espère qu'ils ont reçu des informations utiles et des réponses à leurs questions. Ladite commission pourra d'ailleurs se pencher sur ce sujet, si certains commissaires souhaitent partager des éléments qui leur semblent pertinents. Quoi qu'il en soit, il est très positif que cette séance ait été ouverte à tous, car cela permet d'avoir un autre point de vue et de comprendre comment les choses fonctionnent.

Concert Antigél à Vandœuvres

Mme le Maire précise que, si elle n'était pas présente à la séance qui vient d'être évoquée, ce n'est pas par manque d'intérêt, bien au contraire, mais parce qu'elle assistait au très beau concert d'un jeune musicien anglais, Quiet Man, donné dans le cadre du festival Antigél au temple de Vandœuvres. L'endroit se prêtait parfaitement à sa musique, extrêmement douce et respectueuse du lieu, et l'événement a été apprécié par les personnes présentes. Le Festival Antigél se tient jusqu'au 28 février dans tout le canton.

Vandœuvres a accueilli le festival cette année, mais ce ne sera pas le cas l'année prochaine, ni peut-être même dans deux ans. En effet, la venue d'Antigél à Vandœuvres n'est pas systématique, car le principe même de cette manifestation est d'organiser des événements tour à tour dans toutes les communes genevoises. Le festival est logiquement présent chaque année dans les plus grandes communes, comme la Ville de Genève, mais il se rend de manière plus occasionnelle dans les plus petites d'entre elles.

Bâtiments communaux

Mme TERRIER explique que, le 26 janvier dernier, une visite de la crèche et des appartements de l'immeuble de la route de Vandœuvres 77 était proposée aux conseillers municipaux. Une belle équipe s'y est rendue et les élus ont apprécié de pouvoir visiter une réalisation communale. Ces derniers étant aussi des ambassadeurs de la Commune, qui sont à même de parler de son parc immobilier, il paraît judicieux qu'ils puissent bien le connaître.

Dans le même état d'esprit, la Commune fait preuve d'une grande transparence en indiquant quand des appartements gérés par elle se libèrent après des transformations. Le cas s'est présenté la semaine dernière, et ceux qui ont l'application COMMUNEapp auront vu que deux annonces y ont été publiées, concernant deux appartements respectivement à la route de Choulex 4 et à la route de Choulex 5.

COMMUNEapp

À ce propos, Mme TERRIER souligne le dynamisme de COMMUNEapp, où de nombreuses informations ont été relayées en fin de semaine dernière. Ce canal de communication est vraiment utile, car une grande diversité de sujets peut y figurer, comme le rappel concernant la fin de la saison autorisée pour les souffleuses à feuilles thermiques. Elle invite les conseillers municipaux à continuer d'encourager les habitants à s'inscrire à COMMUNEapp, comme certains l'ont fait lors du repas des aînés.

Repas des aînés

Le repas des aînés a eu lieu le 28 janvier, suivi du traditionnel loto. Cette journée toujours très appréciée s'est déroulée dans une belle atmosphère. De très beaux lots ont été remis aux gagnants, et la Commune remercie tous ceux qui ont donné ces prix, dont de nombreux habitants de Vandœuvres.

Sécurité incendie

Mme TERRIER annonce que, comme beaucoup d'autres communes, Vandœuvres est préoccupée par les questions de sécurité incendie. En conséquence, un audit de sécurité incendie de tous les bâtiments dont la Commune est propriétaire et qu'elle loue à des restaurants ou à des commerces a été lancé. Il se déroulera par bâtiment, et le premier concerné est celui de l'Auberge.

Mme RICCIO demande si cet audit inclut les logements, en plus des commerces.

Mme TERRIER répond par la négative. Elle précise que cet audit ne concerne que les bâtiments accessibles au public.

Subvention sécurité privée

M. M. TURRETTINI évoque l'article de la Tribune qui parle de la subvention pour la sécurité privée des habitants de la commune. Il ne conteste pas du tout le fond, mais la forme est un peu maladroite dans la mesure où l'article est intervenu un peu trop rapidement, ce qu'il regrette. En effet, le règlement de cette subvention n'a pas encore été validé et cette dernière ne peut donc pas encore être octroyée. Le Conseil administratif, conformément aux discussions qui ont eu lieu à la Commission sécurité et mobilité et qui ont abouti à l'approbation de cette ligne dans le budget, a validé le principe et est en train de finaliser l'élaboration du règlement qui permettra de mettre en place toutes les modalités d'octroi de la subvention. Cela sera fait à la mi-mars, et la rétroactivité au 1^{er} janvier 2026 est assurée, puisque la ligne budgétaire est prévue pour toute l'année 2026.

Éclairage public

L'éclairage public est un sujet qui a été évoqué plusieurs fois en commission. Les autorités estiment que la Commune doit faire plus en la matière, et peut-être mieux. Il s'agira ainsi parfois d'éclairer davantage, d'autres fois d'éclairer moins, notamment du point de vue de l'intensité lumineuse. Le Conseil administratif a validé le lancement d'une étude qui permettra de déterminer tout cela et de faire un tour complet du

territoire communal, avec des technologies assez innovantes. Des véhicules qui circuleront à Vandœuvres durant une nuit permettront de définir de façon précise quel type de luminaire produit quelle lumière et sur quelle surface. Le Conseil administratif disposera ainsi de tous les éléments utiles à la prise d'une décision.

4. Communications du Bureau

La Présidente annonce que le Bureau a été saisi de deux correspondances, qu'il a traitées. La première est en lien avec un préavis formulé par le Conseil municipal sur un dossier de naturalisation. Un projet de réponse adressé au Service des naturalisations a été validé et signé. Conformément à la loi, ce point a été traité à huis clos.

Le second concernait une demande d'accès à des documents. Un projet de réponse a été validé et signé. Le Bureau a décidé de le traiter à huis clos également.

5. Communications des commissions

Commission bâtiments (CB)

Mme HÜSLER ENZ donne lecture du compte rendu de la séance du 26 janvier 2026.

Cette séance a été précédée par une visite de l'immeuble sis 77, route de Vandœuvres, qui abritera la crèche et trois appartements. La visite a été ouverte à tous les conseillers municipaux. Mme HÜSLER ENZ remercie tous ceux qui y ont participé, ainsi que la conseillère administrative et le responsable technique pour l'organisation.

La Commission s'est ensuite réunie à 19h30. Après l'approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de la précédente commission, la discussion a porté sur la visite du chantier de Vandœuvres 77. L'un des commissaires a demandé des explications complémentaires quant à l'isolation de la façade et aux coupe-feux. Une autre a demandé si une réflexion a été menée sur les matériaux utilisés dans la crèche (peinture et menuiseries) afin d'éviter les composés organiques volatils. Le responsable technique a pris note de ces demandes et les transmettra aux architectes. Les réponses seront relayées à la Commission.

Plusieurs réflexions sont faites sur les espaces de la crèche ainsi que l'agencement des trois appartements prévus au dernier étage.

Bien que la crèche soit spacieuse, les normes sont strictes et elle pourra accueillir au maximum les 42 places prévues. Il a même fallu fermer et intégrer les loggias pour avoir le nombre de mètres carrés nécessaires. Les plans ont été validés, mais une dernière visite du SASAJ aura lieu avant la délivrance de l'autorisation d'exploitation. La livraison des locaux est prévue le 30 juin. L'ouverture de la crèche doit avoir lieu à la rentrée scolaire, mais l'inauguration se tiendra le 26 septembre.

Pour ce qui est des appartements, les 4 pièces font respectivement 78 et 88 m² et le 3 pièces 61 m². Ces chiffres ne comprennent pas les loggias qui, du fait qu'elles sont comme des balcons entièrement couverts, constituent de véritables pièces à vivre.

Le secrétaire général présente ensuite le plan financier en comparant les chiffres de 2023 et ceux de 2026. Une plus-value de CHF 330'000.- par rapport au crédit voté en 2023 est signalée ; elle résulte de l'intégration des loggias dans les deux étages de crèche, ce qui fait plus de mètres carrés habitables, et de l'installation d'une double ventilation dans la crèche, exigée par le SASAJ.

En revanche, la Commune pourrait bénéficier du remboursement des frais d'enregistrement s'agissant d'un équipement public, mais la demande de remboursement sera faite après avoir acquitté les frais. Ensuite, en principe, la Commune peut recevoir une contribution du Fonds intercommunal à hauteur de CHF 5'000.- par place créée, ainsi qu'une subvention de l'Office fédéral des assurances sociales à hauteur de CHF 10'000.- par place.

Les charges d'exploitation administratives et techniques sont légèrement inférieures à celles estimées en 2023, puisque celles-ci étaient calculées sur des coûts moyens et que ces derniers ont pu être affinés par l'exploitant (Pop et poppa), mais les autres charges sont supérieures en raison des règles sur le taux d'encadrement sollicité par le SASAJ, notamment le nombre d'adultes qualifiés, qui a augmenté (entre 14,5 et 14,8 postes pour 42 enfants).

Des détails sont ensuite donnés sur la grille élaborée pour la contribution des parents, qui dépend de leurs revenus, puis sur le taux de remplissage de la crèche, qui est de 80-85 % la première année d'activité et, enfin, sur les pré-inscriptions qui seront lancées en février. À ce propos, le site de la Commune renverra au site de Pop et poppa, qui gère les inscriptions. Pour l'admission, il faut un lien avec Vandœuvres : résidence ou travail dans la commune, la résidence des grands-parents pouvant aussi être prise en compte. Des critères ont été définis pour les inscriptions. Bien entendu, si des places étaient disponibles, elles pourraient être proposées à des communes voisines qui prendraient alors en charge la couverture du nombre de places allouées et en assumeraient le remplissage.

La directrice de la crèche a déjà été engagée par Pop et poppa. À partir du mois de mars, elle gèrera les inscriptions ainsi que les contacts avec les parents. Les autres employés seront engagés petit à petit.

Ensuite, un point de situation est fait sur la boulangerie. Au niveau des travaux intérieurs, il a été décidé de modifier l'escalier, ce qui dégage davantage de place pour l'office et le WC, et qui devrait être approuvé par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), l'intérieur n'ayant pas de valeur patrimoniale. Des mandats seront attribués pour trois types d'ingénieurs civils : chauffage, ventilation et protection incendie. Pour ce qui est de la cuisine, c'est un four de régénération avec hotte intégrée qui est finalement prévu, avec une ventilation en toiture.

Une discussion animée s'ensuit concernant l'accès PMR. Deux variantes sont présentées à la commission, photos à l'appui. La version plus chère avec escalier escamotable sur le côté, qui est préférée par la CMNS, est approuvée à l'unanimité par les membres de la Commission. L'autre, prévue à l'arrière avec une sorte de plateforme, est jugée beaucoup trop laide, défigurant l'immeuble. La Commission est d'accord pour que la variante chiffrée avec escalier escamotable soit présentée au prochain Conseil municipal et que le vote ait lieu sur le siège.

Au rang des divers, une visite du sous-sol du centre communal est évoquée. Elle pourra être envisagée dans le futur, cela n'ayant aucun caractère urgent pour l'instant. L'ordre du jour étant épuisé, la séance a ensuite été levée.

Discussion sur les comptes rendus de commission

Mme TERRIER souhaiterait que la forme des comptes rendus de commission soit discutée. Le Conseil municipal a un règlement. La Commission de gestion peut certes décider de le modifier mais, en l'état, il prévoit que le procès-verbal des séances de commission est confidentiel (art. 73, al. 2). L'article 73, alinéa 1, dit en outre que, lorsqu'il est fait rapport des séances de commission, « il n'est donné lecture que des conclusions. » Mme TERRIER remercie donc Mme HÜSLER ENZ qui a présenté un compte rendu extrêmement détaillé, mais celui-ci n'est pas conforme au règlement du Conseil municipal.

M. GARDIOL ne comprend pas l'intervention de Mme TERRIER. Il relève que même le Grand Conseil procède ainsi.

Mme TERRIER réitère qu'il existe un règlement. Si le Conseil municipal souhaite le modifier, cela peut se faire. Reste que, actuellement, la forme des comptes rendus est problématique, car les séances du Conseil municipal sont publiques alors que les séances de commission ne le sont pas. Le fait de relater de façon aussi détaillée les discussions qui ont lieu entre les commissaires ne respecte pas le secret de commission.

Mme HÜSLER ENZ fait remarquer que son compte rendu est purement factuel. Si la conseillère administrative souhaite que des éléments de faits présentés ne figurent pas dans le compte rendu, cela peut être discuté, mais Mme HÜSLER ENZ n'a relaté aucune discussion.

Mme TERRIER précise que son intervention est purement formelle. Elle n'a pas de problème avec la teneur de ce compte rendu, qui est correcte et qui ne pose pas de difficulté. La question qui se pose est celle de savoir si le Conseil municipal veut appliquer son règlement, le modifier, ou supprimer la confidentialité des séances de commission. En effet, relire le procès-verbal de commission ou le résumer de façon très extensive, comme cela a également été fait lors de la dernière séance du Conseil municipal, revient à abolir la confidentialité des procès-verbaux de commission.

Mme TURRETTINI estime que les comptes rendus de commission sont aussi le moyen d'informer la population. C'est à chaque président de placer le curseur et de détailler plus ou moins son intervention, de sorte que l'information au public soit présente mais pas superflue, sans enfreindre le règlement et la confidentialité.

Mme DE LOUSTAL ajoute que les comptes rendus permettent aux conseillers municipaux qui ne font pas partie d'une commission d'obtenir un certain nombre d'informations sur l'objet des discussions, sans avoir à lire tout le procès-verbal. Il ne s'agit pas de relater tout le détail des échanges, mais il ne faut pas non plus que ce soit une coquille vide.

Mme LEVEQUE propose de porter cette question à l'ordre du jour de la prochaine Commission de gestion. Cette dernière pourrait décider que les comptes rendus comportent non seulement les conclusions, mais aussi un rapport succinct. Mme LEVEQUE abonde dans le sens de ce qui a été dit : ces rapports sont utiles pour informer les Vandœuvriens et les conseillers municipaux qui ne sont pas membres de la commission en question. Il ne lui semble pas, par ailleurs, que des informations secrètes aient été dévoilées. Encore une fois, si cela ne correspond pas au règlement, la Commission de gestion peut être saisie de ce sujet.

M. M. TURRETTINI souhaite donner un exemple concret de ce qui peut arriver si les comptes rendus sont trop détaillés, sans juger de leur teneur. L'article de la Tribune sur la subvention pour la sécurité privée, qui a été évoqué tout à l'heure, a pu être fait parce qu'il y a eu lecture, au Conseil municipal, d'un compte rendu basé quasiment exclusivement sur le procès-verbal de la commission, qui relatait tous les détails de ce qui serait prévu, notamment les montants. Un journaliste a lu le procès-verbal du Conseil municipal, a contacté certaines personnes et a écrit un article sur cette subvention, qui n'est pas encore octroyée. Cela peut poser des problèmes en matière de timing, de procédure ou de connaissance de certains dossiers, lorsqu'il s'agit de discussions qui ont eu lieu en commission, mais qui n'ont pas été formellement validées.

Mme HÜSLER ENZ tient à préciser qu'aucune discussion n'a été relatée dans son compte rendu. Elle a communiqué des informations, mais a fait l'impasse sur un nombre non négligeable de pages de discussions. La question est sans doute plutôt de savoir s'il ne faut pas mentionner de chiffres et s'il ne faut plus indiquer que les points qui font l'objet de décisions. Dans tous les cas, Mme HÜSLER ENZ ne voit pas en quoi il serait problématique de mentionner, par exemple, qu'il y aura plus de personnel que prévu à la crèche.

M. PEYER ajoute qu'il voit mal comment les présidents de commission pourraient se borner à donner des conclusions, s'ils n'ont pas indiqué de quoi il a été discuté.

Mme TERRIER relève qu'elle cite le règlement du Conseil municipal, et qu'elle ne fait que lire ce que ce dernier a décidé.

M. GARDIOL est d'avis qu'il convient de changer le règlement. Comme Mme TURRETTINI l'a dit, le Conseil municipal doit informer la population de son travail, de ce qu'il a fait et décidé. M. GARDIOL

évoque la solution préconisée par Mme TERRIER, qui intervient pour faire remarquer que ce n'est pas elle, mais le règlement qui le dit.

M. GARDIOL estime toutefois que la nouvelle conseillère administrative interprète le règlement comme elle l'entend. Si le Conseil municipal procédait de la manière mentionnée, cela reviendrait selon lui à cacher des choses à la population.

Mme RICCIO propose de poursuivre cette discussion au sein de la Commission gestion et communication.

La Présidente prend note que ce point sera donc ajouté à l'ordre du jour de ladite commission.

Commission environnement et déchets (CED)

M. PRADERVAND donne lecture du compte rendu de la séance du 29 janvier 2026.

L'ordre du jour a été accepté à l'unanimité, et le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025 a été approuvé à la majorité, par 8 voix pour 1 abstention.

Le point 3 concernait l'attribution de subventions. Huit dossiers ont été traités :

- Une subvention de CHF 300.- a été octroyée à CRR Genève (Centre de réadaptation des rapaces).
- Le dossier de Légumes en ville sera réétudié lors de la prochaine séance puisqu'il manquait des informations et des documents pour pouvoir traiter la demande.
- Aucune subvention n'a été allouée à Alpes vivantes.
- Re.For (formation d'apprentis au maraîchage bio) reçoit une subvention de CHF 1'000.-.
- Birdlife Suisse s'est vu allouer CHF 590.-.
- La Commission a octroyé CHF 2'000.- au Groupe ornithologique du bassin genevois (GOBG).
- Rando Suisse reçoit une subvention de CHF 230.-.
- Le dossier du Refuge de Darwin sera également réétudié lors de la prochaine séance, puisqu'il manquait des documents.

Le point 4 était consacré à la gestion des déchets. Les levées supplémentaires de verre et de papier-carton en porte-à-porte ont commencé au mois de janvier et le résultat est jugé satisfaisant. Des containers pour le verre seront prochainement disponibles à la mairie à un tarif préférentiel. De nouveaux containers de PET et d'alu ont en outre été installés à certains endroits dans la commune. Les emplacements figurent sur COMMUNEapp. De nombreuses erreurs de tri dans les containers de PET et d'alu ont été observées lors des premières collectes. Un tout-ménage sera prévu pour expliquer la réduction des levées d'ordures ménagères dès le mois d'avril.

Dans les projets en cours, une collaboration avec Eco-21 et Co-Objectifs 21 est en place pour la sensibilisation des restaurants de la commune concernant le traitement des lavures et des huiles de cuisine. Un pointage des sacs noirs sera par ailleurs organisé à l'automne afin d'analyser leur contenu. Enfin, un accompagnement des habitants qui souhaiteraient créer des composts domestiques est envisagé.

La séance s'est terminée par les divers et a été levée à 20h38.

Commission gestion et communication (CGC)

Mme RICCIO revient tout d'abord sur ce qui a été dit plus tôt et tient à rassurer l'assemblée : *La Coquille* n'est pas vide, elle est au contraire bien pleine.

Elle donne ensuite lecture du compte rendu de la séance du 3 février 2026.

Après l'approbation de l'ordre du jour modifié et du PV de la séance précédente, la Commission s'est penchée sur l'élection de son nouveau vice-président. La vice-présidente ayant annoncé sa démission et

sa volonté de céder sa place à M. Harley ANDEREGG, la Commission a voté et a élu ce dernier à ce poste.

La séance a ensuite été consacrée à la relecture et à l'édition d'articles destinés à être publiés dans *La Coquille* n° 65. La modification des rubriques a été abordée sans qu'un accord sur des changements durables soit trouvé pour le moment.

La Commission se réunira à nouveau le mardi 10 mars pour finaliser la préparation de *La Coquille* n° 65 et, comme cela vient d'être évoqué, pour discuter du règlement du Conseil municipal concernant les comptes rendus de commissions.

Commission humanitaire, sociale et naturalisations (CHSN)

Mme LEVEQUE donne lecture du compte rendu de la séance du 9 février 2026.

Le budget disponible de la Commission était, au début de la séance, de CHF 195'000.- pour l'humanitaire et de CHF 195'000.- pour le social.

La Commission a examiné l'ensemble des demandes de subventions humanitaires reçues et a décidé d'allouer un montant total de CHF 16'500.- à sept projets menés en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, à Madagascar, au Mali, au Népal, en Tanzanie et en Ukraine.

Les subventions accordées visent principalement : l'aide humanitaire d'urgence ; l'accès à l'éducation ; la santé communautaire ; l'accès à l'eau potable ; le soutien aux populations vulnérables. Elles sont toutes parfaitement dans le thème choisi par les commissaires pour l'année 2026.

Une demande (Educafon – Burkina Faso) a été mise en suspens et fera l'objet d'une audition préalable, afin de clarifier certains aspects procéduraux.

Dans le domaine social, la conseillère administrative a reconduit plusieurs soutiens à des associations locales actives notamment en faveur des personnes en situation de handicap, des familles et des enfants, conformément aux critères en vigueur (associations Les Bienvenus, Les Schtroumpfs, Hôpital des nounours).

Concernant l'orientation générale de la Commission, les commissaires ont confirmé leur souhait de maintenir le mode de fonctionnement actuel, en examinant directement les demandes de subventions, sans délégation à un organisme externe pour l'année 2026 en tout cas.

Les commissaires ont également réaffirmé leur volonté de mener une gestion prudente et responsable des fonds, afin de conserver une marge de manœuvre pour d'éventuelles situations d'urgence ou des projets prioritaires au cours de l'année.

La séance a été levée à 20h14.

Commission aménagement du territoire (CAT)

M. DE RHAM donne lecture du compte rendu de la séance du 10 février 2026.

La séance a débuté par l'approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025. Ces éléments ont été approuvés à l'unanimité sans commentaires.

Le premier point de l'ordre du jour concernait l'aménagement du parc de la Mairie. Un état des lieux a été présenté à la Commission, accompagné d'un support photographique. Il en ressort que plusieurs zones, notamment à proximité des jeux d'enfants et sur le terrain de football, présentent des problèmes importants d'engorgement d'eau, entraînant la formation de surfaces boueuses, y compris en périodes de conditions météorologiques plus favorables. À l'issue des échanges, la Commission a validé le principe d'une intervention visant à mettre en place un drainage pour les zones concernées et a demandé au service technique d'établir un devis en vue d'une prochaine présentation.

Une discussion plus générale s'est ensuite ouverte sur les possibilités d'aménagement du parc de la Mairie et sur les activités susceptibles d'y être organisées. Les échanges ont notamment porté sur la motion M 01-2025 relative à la réfection du terrain de football. Faute de temps, la discussion n'a pas pu être menée à son terme. Elle se poursuivra lors d'une prochaine séance, des précisions complémentaires ayant été demandées au service technique de la Commune.

Mme le Maire a ensuite informé la Commission du programme d'entretien du cimetière. Cette dernière a pris acte des mesures mises en place et des moyens engagés afin d'assurer un entretien régulier à l'avenir.

Un point de situation concernant les dossiers d'autorisation de construire, les préavis et les recours a enfin été effectué. Aucun divers n'ayant été soulevé, la séance a été levée.

Commission sécurité et mobilité (CSM)

La Présidente annonce qu'elle présentera le compte rendu de cette commission, puisqu'elle en a présidé la dernière séance en l'absence de son président, M. E. PROVINI. Pour ce faire, elle cède donc la présidence du Conseil municipal à M. SCHLAEPFER.

M. SCHLAEPFER cède la parole à Mme PICTET, qui donne lecture dudit compte rendu.

La Commission a traité les points qui figuraient à son ordre du jour, à commencer par l'approbation de celui-ci après ajout, au point 6, d'une réponse à un courrier adressé à un commissaire. Le procès-verbal du 27 novembre 2025 a ensuite été approuvé sans commentaires.

Au point 3, la Commission s'est penchée sur la motion M 03-2025 relative à création d'une chaîne de vigilance dans la commune de Vandœuvre. Après discussion, la Commission a préavisé l'archivage de la motion.

Le point 4 était consacré à l'appel d'offres pour la vidéosurveillance. Le conseiller administratif a informé les commissaires que le cahier des charges de cet appel d'offres, déposé le 5 janvier, sera clos le 27 février. De nombreuses entreprises ont manifesté leur intérêt en posant des questions, comme le prévoit la procédure.

Au point 5, la situation des routes et chemins a été évoquée. Faisant suite à la constatation que certaines zones du réseau routier communal sont faiblement éclairées et d'autres trop éclairées, une entreprise sera sollicitée pour mener une étude du réseau lumineux de Vandœuvre.

Le point 6 était dévolu au courrier d'un habitant qui, après avoir posé des questions sur la sécurité routière du chemin de la Seymaz, a formulé de nouvelles demandes. Après discussion et d'entente avec le conseiller administratif, il a été décidé que le Président lui enverrait une réponse.

Au point des divers, un commissaire a demandé si la Commune collaborait avec l'association KARCH pour prévoir des aménagements en faveur des amphibiens au chemin de l'Écorcherie. Le conseiller administratif a répondu par l'affirmative. Il a précisé que l'association serait consultée dans le cadre des travaux de réfection de ce chemin.

L'ordre du jour ayant été traité, la séance a été levée à 21h15. La prochaine aura lieu le 26 mars.

En l'absence de questions, M. SCHLAEPFER rend la présidence à Mme PICTET.

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

ACG

Mme le Maire indique qu'une assemblée générale extraordinaire de l'ACG se tiendra mercredi soir avec des points importants à l'ordre du jour concernant les initiatives en cours sur la gratuité des crèches et du

parascolaire, entre autres. La Commission des affaires sociales et de la petite enfance de l'ACG s'est réunie ce jour, à midi, et a pu prendre connaissance de toutes les informations utiles pour se positionner de façon éclairée en vue de l'assemblée générale extraordinaire de mercredi.

Arve et Lac

Une assemblée plénière des communes d'Arve et Lac se tiendra ce même soir à Collonge-Bellerive et les trois conseillers administratifs de Vandœuvres s'y rendront également. M. Maudet, conseiller d'État, sera présent pour aborder un grand nombre de questions en lien avec la mobilité et la sécurité sur les routes cantonales qui traversent les communes d'Arve et Lac. Les questions transfrontalières sont en outre prégnantes, surtout pour les communes frontalières, mais pas seulement. Les autorités communales se réjouissent de recevoir des réponses à toutes leurs sollicitations sur ces sujets.

7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

8. DM 02-2026 relative au crédit d'investissement brut pour les travaux de réalisation d'un accès PMR à la boulangerie de Vandœuvres d'un montant de 209'163 CHF

La Présidente rappelle que l'exposé des motifs était très complet, de même que le rapport de commission. Elle met aux voix l'entrée en matière sur la délibération DM 02-2026.

À la majorité, par 15 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 02-2026.

La Présidente cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération DM 02-2026.

DM 02-2026 relative au crédit d'investissement brut pour les travaux de réalisation d'un accès PMR à la boulangerie de Vandœuvres d'un montant de 209'163 CHF

Vu l'exposé des motifs,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

vu l'examen préalable de la Commission bâtiments,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

1. D'accepter le crédit d'investissement de 209'163 CHF pour l'installation d'un système d'accès pour personnes à mobilité réduite à la boulangerie de Vandœuvres.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 209'163 CHF TTC destiné au financement de cet investissement.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la Commune, dans le patrimoine financier.
4. De financer ces travaux entièrement avec les fonds propres de la Commune.

La Présidente met aux voix le vote sur le siège.

À la majorité, par 15 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal accepte de voter sur le siège.

La Présidente met aux voix la délibération DM 02-2026.

À la majorité, par 15 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la délibération DM 02-2026.

9. Propositions individuelles et questions

Néant.

10. Divers

Néant.

11. Dossier de naturalisation n° 2025/0592 – huis clos

A l'unanimité, le Conseil municipal préavise positivement le dossier de naturalisation n° 2025/0592.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h17.



Le Secrétaire du Conseil municipal

Guillaume SCHLAEPFER



La Présidente du Conseil municipal

Catherine PICTET